

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**COMMISSION PERMANENTE**

Séance du vendredi 16 avril 2021

DÉLIBÉRATION N° CP-2021/04/16-6/08**Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20210416-lmc100000021976-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 20/04/2021

Réception Préfet : 20/04/2021

Publication RAAD : 20/04/2021

OBJET : Licence de réutilisation d'informations publiques relatives au recensement de la population.

Le Département propose d'adopter une licence de réutilisation d'informations publiques conclue avec la société ARFIDO à titre onéreux. Cette société souhaite mettre à disposition de généalogistes professionnels via son site « Généaservice.com » les images indexées du recensement de la population de Seine-et-Marne pour l'année 1936.

LA COMMISSION PERMANENTE,

VU la délibération du Conseil départemental n° 0/04 en date du 13 juillet 2018, portant délégation de compétences à la Commission permanente, dans son alinéa n° 7,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la directive n° 2013/37/UE du Parlement européen et du conseil en date du 26 juin 2013 concernant la réutilisation des informations du secteur public et modifiant la directive 2003/98/CE,

VU le Code du Patrimoine, notamment dans ses articles L.211 à L. 214,

VU la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

VU la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal,

VU la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

VU la loi n° 2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives,

VU la loi n°2015-1779 du 28 décembre 2015 relative à la gratuité et aux modalités de la réutilisation des informations du secteur public,

VU la loi n°2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique,

VU la délibération du Conseil départemental n° 6/02 en date du 19 mai 2017 relative à la réutilisation des informations publiques conservées par les archives départementales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver la licence de réutilisation des données publiques conclue avec la société ARFIDO, jointe en annexe à la présente délibération.

Article 2 : d'imputer les crédits sur l'action « Développement des publics des archives et valorisation des collections », opération « Redevances et réutilisation d'informations conservées par la Direction des Archives départementales ».

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette licence, au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (43) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER
Mme Martine BULLOT
M. Jean-Marc CHANUSSOT
M. Bernard COZIC
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Isoline GARREAU MILLOT
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX
M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE
Mme Isabelle RECIO
Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND qui a donné pouvoir à Mme Sarah LACROIX
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (3) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Bernard CORNEILLE
M. Vincent ÉBLÉ



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne